

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Séance du 7 septembre 2026 Par suite d'une convocation en date du 1^{er} septembre 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 7 septembre 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 Délibération n° 55_2026	Etaient présents : Alexandre BAUDET, Axel BAUDET, Aline BELOUIN, Géraldine BOCQUET, Elsa COHU, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Emilien DUPRAZ, Nicolas GIROD, André MORARD, Clément BRAT, Carole ETTORI, Dana RACINE Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent(s) excusé(s) : Véronique LEGENDRE (donne pouvoir à André MORARD), Sébastien REY-GORREZ (donne pouvoir à Nicolas GIROD) Absent(s) : - Secrétaire de séance : Elsa COHU

Objet : SÉCURISATION LES BARAQUES : AVENANT N°1

Monsieur le Maire informe que les travaux de sécurisation du hameau des Baraques réalisés par l'entreprise SER SEMINE touchent à leur fin. Quelques travaux supplémentaires restent à réaliser afin que le chantier soit complet.

Ces travaux supplémentaires sont liés à : réalisation de sondage et dégagement de la colonne d'eau potable ; fourniture et pose d'une chambre supplémentaire sur le réseau AEP ; fourniture et pose d'un mur en L, terrassement et pose sur semelle béton caniveau ; création regard supplémentaire. Ils s'élèvent à 10 673.00 € HT soit une plus-value de + 3.8 % du montant initial des travaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces travaux supplémentaires d'un montant de 10 673.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant.

Le nouveau montant du marché de l'entreprise SER SEMINE s'élève donc à 294 725.30 € HT.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET	Le secrétaire de séance, Elsa COHU
--	---	---

